



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget

Question écrite n° 131696

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les difficultés rencontrées par certaines petites communes, au sein desquelles est implanté un centre hospitalier intercommunal, dont le budget est grevé par les charges d'état civil. Celles-ci peuvent, en effet, représenter un tiers du produit des recettes fiscales de la collectivité. Certes, l'article 3-1 de la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011 prévoit le versement d'une contribution à la commune d'implantation comptant moins de 3 500 habitants par les collectivités qui représentent une part significative des naissances et des décès : celle-ci est fixée à 10 % du total annuel et le rapport entre le nombre des naissances au centre hospitalier et la population de la commune d'implantation doit dépasser 40 %. Ce dispositif permet de prendre en compte la situation de certaines communes mais pas de celles situées dans des territoires de peuplement disséminé où le seuil de 10 % inscrit dans la loi trouve, en conséquence, peu à s'appliquer. Aussi, il faut assurer à la commune d'implantation une compensation financière pérenne qui ne soit pas dépendante de mécanismes conventionnels locaux de solidarité. Elle lui demande donc s'il serait envisageable d'indemniser les communes concernées par une dotation particulière qui serait prélevée sur les ressources affectées au niveau national à la dotation globale de fonctionnement de l'ensemble des communes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131696

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2859

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)